

Séance du 26 Mai 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Jeambrun à M. le Maire ; Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :AFFAIRES FONCIERES - Convention de mise à disposition par l'Office Public HLM de Bayonne à la Commune de Bayonne d'un local sis 3 bis avenue de Jouandin - Installation d'une antenne des services municipaux (Maison de la Ville)

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de permettre l'installation d'une antenne des services municipaux (Maison de la Ville) sur le Quartier des Hauts de Sainte Croix, un accord a été trouvé avec l'Office Public HLM de Bayonne, propriétaire d'un local de 186 m2 situé au 3 bis avenue de Jouandin (rdc).

Il est proposé la signature d'une convention de mise à disposition sur les bases suivantes :

- mise à disposition à titre gratuit
- durée : 6 ans à compter du 1^{er} juin 2005

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention ci annexée.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.